

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 24 novembre 2017

à 19 heures

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BAGARIA-SOLAL-Madame LACQUA-Monsieur BOUIX-Madame DI MAGGIO-Messieurs BRICOUT-MEUNIER-LENOIR-Mesdames MICHAUD-GUERIN-Monsieur BERTAINA-Madame BENSA-Monsieur RASTOUL-Madame LAMBERT-Monsieur OSTENG-Madame MILLION-Messieurs POMA-PESINI

ABSENTS EXCUSES : Mesdames GNONI-GARCIA-Messieurs RAIBAUDI-LHUILIER-MORETTO-Mesdames SICARDOU-BLOMBOU

PROCURATIONS : Madame GNONI à Monsieur MEUNIER
Madame GARCIA à Madame LACQUA
Monsieur RAIBAUDI à Monsieur BRICOUT
Monsieur LHUILIER à Monsieur SOLAL
Monsieur MORETTO à Monsieur BAGARIA
Madame SICARDOU à Madame GUERIN
Madame BLOMBOU à Madame DI MAGGIO

ABSENTS : Monsieur CARNIATO-Madame GUERRAULT

SECRETAIRE : Madame Evelyne MILLION

Monsieur le Maire explique en préambule que la commune de Tourrettes sur loup a obtenu au niveau départemental un trophée d'argent « climat énergie ». Il a été remis le 24 novembre 2017 par M. Charles-Ange GINESY à M. Denys SOLAL. Il évoque également les interdictions d'arrosage jusqu'au 31 Décembre 2017 précisées dans l'arrêté préfectoral.

Ordre du jour n° 1 :

Il est soumis à l'Assemblée délibérante le compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2017.

M. Poma signale qu'il y a une faute d'orthographe, dans la dernière ligne, la correction sera effectuée.

M. OSTENG prend la parole et demande à M. Le Maire de faire un point rapide sur les délaissés, M. Le Maire prend la parole et répond que la commune a trois ventes en attente à ce jour, il faut savoir que les estimations des domaines sont assez hautes et que certaines personnes ne veulent plus acheter, M. OSTENG dit que l'on peut quand même discuter avec les domaines, M. Le Maire répond que l'on ne peut pas diminuer l'estimation comme on le veut. M. OSTENG dit que cela n'avance pas vite et qu'il faut se défaire rapidement de ces terrains.

M. OSTENG dit qu'il avait une liste d'acheteurs potentiels et qu'il aurait fallu la lui demander.

M. Le Maire rappelle que l'achat des délaissés date de 2015 et indique qu'au prochain conseil la liste des ventes de terrains (délaissés et autres) sera communiquée.

M. Le Maire indique également que la commune va acheter 70m² pour sécuriser la source de Saint Paul. A l'issue de l'opération les trois sources communales auront été traitées.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 2 : Extension de l'ensemble du territoire de la commune à l'adhésion du PNR

En 2007 la commune a adhéré au PNR et en 2010 a limité le territoire concerné à la limite Nord (voir délibération).

Il s'agissait d'une position d'attente prudente car la crainte était d'être au plan aménagement du territoire communal sous un avis prescriptif obligatoire du PNR.

Une grande partie des activités économiques du village se situe en dehors de cette zone et en conséquence le label PNR ne peut pas être attribué. Actuellement, la Bergerie des Courmettes et FUNTRIP à Pont du Loup ont obtenu ce label.

Par ailleurs, après 7 ans on constate que le PNR n'est qu'une instance de conseil et n'a aucun pouvoir décisionnaire concernant l'aménagement territorial et urbanistique.

M. Le Maire propose une délibération pour demander que la totalité de la commune soit inscrite dans le périmètre du PNR et ce n'est pas dit que cela aboutisse.

M. RASTOUL s'inquiète que certains projets soient bloqués par le Président du PNR comme cela fut le cas pour le projet "Pra Long" M. Le Maire indique que M. MELE était favorable au projet mixant les deux offres.

M. OSTENG prend la parole et parle du PNR et explique que la commune avait choisi le périmètre le plus restreint "la zone classée des BAOUS", en dessous de la 2210 ce n'était pas la zone PNR, M. Le Maire demande quelle est la cohérence !! M. OSTENG dit que la cohérence c'est la zone des Pré-Alpes.

M. BERTAINA prend la parole à son tour et explique également qu'il y a du bon d'être dans le PNR surtout au niveau des activités économiques de la commune.

Mme Guérin prend la parole et en tant que représentante de la commune au sein du PNR et détaille les actions du Parc.

Accord à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 3 : Convention d'adhésion au projet de développement rural de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Le Maire explique que la commune a élaboré un dossier dans le cadre d'un projet de développement rural porté par la CASA avec 13 autres communes et des partenaires (Chambre d'agriculture-SAFER-SYMISA-Terre de liens). Il porte sur le débroussaillage et la restauration des restanques sous le village. L'objectif est à la fois agricole et sécuritaire (risque incendie). Il s'agit d'adhérer à la convention pour participer au dossier de demande de subvention la Région faisant l'intermédiaire avec l'Europe pour l'obtention du financement Pour la commune il s'agit donc d'une remise en état des friches sur 4 quatre ans.

Cela représente un montant estimatif de 120.000€

Accord à l'unanimité des voix.

M. Le Maire prend la parole et s'excuse d'avoir oublié de proposer en préambule l'ajout d'un point à l'ordre du jour, il s'agit du règlement des indemnités de conseil soit 438,90€ au nouveau comptable du trésor arrivé à Bar sur Loup le 1 août 2017.

Accord à l'unanimité pour le rajout

Ordre du jour n° 4 :

Monsieur le Maire informe qu'en juin 2017, un sondage auprès des parents d'élèves a eu lieu pour l'incorporation journalière de denrées BIO dans les menus pour 0.40 euros par repas. Cette incorporation porte sur les légumes, les fruits et les yaourts les plus consommés pendant l'année scolaire à savoir : « Tomate, Salade verte, Carotte, Banane, Pomme, Poire, Yaourt nature non sucré ».

Avec un taux de 44 % de participation, les parents ont à 81 % sollicités le passage au BIO. Il convient par conséquent de modifier le tarif des repas et les autres tarifs des services de la Commune tout en respectant les consignes de la CAF.

Le Maire propose de modifier les tarifs de la restauration scolaire mais aussi des autres services qui sont impactés par l'intégration du BIO à partir du 1^{er} janvier 2018, de la façon suivante :

1/ TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE:

Les Conseils des écoles de l'école primaire du 14 novembre 2017 et de l'école maternelle du 13 novembre 2017 ont émis un avis favorable sur le passage au BIO ainsi qu'une augmentation de tarif.

M. le Maire indique que le tarif du repas passe de 3.50 € à **3.90 €** pour les enfants et de 5€ à 5.50€ pour les adultes.

2/ TARIF DE L'ACCUEIL DE MIDI ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Au prix du repas s'ajoute une partie de la prise en charge du Périscolaire, prix calculé en fonction du Quotient Familial.

Montant du quotient familial	Tarif appliqué
de 0 à 700	0,10 €
701 à 1000	0,25 €
1001 à 1300	0,40 €
à partir de 1301	0,55 €

Le prix pour les familles passe d'une fourchette de 3.60 € à 4.05 € à une fourchette de : **4 € à 4.45 €.**

3/ TARIFS DES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR (aucun changement)

Pour les élèves inscrits en élémentaire et maternelle :

Montant du quotient familial	Tarif appliqué pour 1h	Tarif appliqué pour ½ h	Tarif appliqué pour 20 mn
de 0 à 700	1,00 €	0,50 €	0,30 €
701 à 1000	1,40 €	0,70 €	0,50 €
1001 à 1300	1,80 €	0,90 €	0,60 €
à partir de 1301	2,20 €	1,10 €	0,70 €

M. Le Maire informe l'assemblée que pour le cycle 2018-2019 la commune souhaite revenir à la semaine de 4 jours.

4/ TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Les journées d'ALSH débutent à 7h30 à 18h30 avec le repas réalisé par le restaurant scolaire contenant des aliments BIO.

	Ancien Tarif	Nouveau Tarif	Ancien Tarif	Nouveau Tarif	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
	Prix minimum		Pourcentage du QF		Prix maximum	
Mercredis ½ journée	4 € par jour	5 € par jour	0.9% par jour	0.7% par jour	10 € par jour	11 € par jour
Mercredis journée en prévision retour à 4 jours		6 € par jour		0.9% par jour		16 € par jour
Vacances A la journée	4 € par jour	6 € par jour	0.9% par jour	0.9% par jour	15 € par jour	16 € par jour

M. Le Maire indique qu'il serait utile de faire une demande à la CAF, afin qu'elle autorise la commune à fixer un prix spécial pour les enfants extérieurs au village.

5/ TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSES

Fonctionnement Maison des Jeunes :

La Maison des Jeunes ouvre l'accueil aux jeunes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h à 19 h et les mercredis de 12 h à 19 h.

Les samedis sont ouverts si un thème est organisé avec une sortie (tarif sortie des vacances), ou sur place à la Maison des Jeunes (tarif journée inclus dans le passeport) de 12h à 19 h.

PASSEPORT

L'inscription au passeport jeune donnant accès à la Maison des Jeunes de 10 € par an et par famille doit être modifiée pour tenir compte des prescriptions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. En effet, il faut aussi prévoir un barème en fonction du Quotient familial pour les forfaits.

Ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2018, le passeport sera sur une année civile.

La Commune offrira le passeport du 1^{er} septembre au 31 décembre, aux jeunes qui feront leur entrée au collège en classe de 6^{ème}.

M. Le Maire se demande si l'on doit garder la maison des jeunes !! il y a uniquement 20 passeports. On va y réfléchir.

Montant du passeport pour accès à la MJ en périscolaire et en ALSH sans activité	Tarif pour 1 ^{er} jeune	Tarif par jeune supplémentaire d'une même famille
de 0 à 700	15 €	5
701 à 1000	20 €	10
1001 à 1300	25 €	15
à partir de 1301	30 €	20

TARIFS ALSH ET SEJOURS

	Ancien Tarif	Nouveau Tarif	Ancien Tarif	Nouveau Tarif	Ancien Tarif	Nouveau Tarif
	Prix minimum		Pourcentage du QF		Prix maximum	
ALSH avec jeune inscrit aux sorties ou préparation séjour	4 € par jour	6 € par jour	0.9% par jour	0.9% par jour	15 € par jour	16 € par jour
Séjour club ado (1)	15€ par jour	16€ par jour	0.9% par jour	0.9% par jour	40 € par jour	40 € par jour

(1) La première semaine du lundi au vendredi, organisation du séjour par les jeunes : Constitution du groupe, élaboration des règles de vie, choix des activités, élaboration des menus, initiation au budget, préparation et vérification du matériel...

- La deuxième semaine le séjour du lundi au vendredi.

6/ TARIFS DIVERS

FRAIS DE RELANCE

- Suite à de nombreuses relances sur l'année 2016-2017, il est proposé de mettre un tarif forfaitaire à chaque famille à qui l'on doit adresser une lettre de relance lorsqu'il existe un retard important dans le paiement de ses factures. Le montant proposé est de **7 €** forfaitaire par lettre de relance émise. Ce montant couvre les frais de traitement.

TARIFS REPAS SI NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

- Chaque année, quelques familles ne procèdent pas aux inscriptions des enfants en cantine (absence d'inscription sur le portail ou absence de dossier papier). Malgré de nombreuses relances faites par le service Education, certaines familles n'effectuent pas les démarches nécessaires, ce qui nous empêche d'avoir un prévisionnel pour faire les commandes de denrées et pour faire un suivi de présence des enfants sur la pause méridienne.

Il est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire de **6 €** le repas pris sans inscription préalable (le règlement intérieur définira les conditions d'application de ce tarif).

Accord à l'unanimité des voix.

Ordre du jour n° 5

M. Le Maire demande de voter le point rajouté concernant l'indemnité de conseil du comptable du trésor soit la somme de 438.90€ pour une période de 5 mois (aout à décembre 2017).

Accord à l'unanimité des voix.

INFORMATIONS

A la suite de fermeture de la salle des fêtes fin janvier 2018, M. Le Maire rappelle qu'il n'y aura plus de spectacles, ni de manifestations. Tout le monde a été prévenu. Nous maintenons quand même les activités des associations pendant la période des travaux et cela coûte à la commune la somme de 60.000 euros pour installer pendant 10 mois une structure modulaire pour 50 personnes avec des toilettes et un local de stockage du matériel des associations.

M. Le Maire donne la parole à M. Rastoul qui fait le point sur le projet de rénovation la salle des fêtes, et commente le diaporama présenté.

Les travaux devraient débuter courant Mars 2018 et la salle être opérationnelle pour les Vœux du Maire en 2019.

M. Rastoul fait le point sur le CTM, le permis de construire est en cours d'instruction, les essais aux sols sont terminés ainsi que l'élagage. Si tout se passe bien le bâtiment devrait être livré au mois de Juillet 2018 et être opérationnel août 2018. M. OSTENG demande s'il faut vraiment sécuriser la falaise car le bureau d'étude ne fait qu'une proposition et non une prescription obligatoire, M. Le Maire répond que la sécurité ne doit pas faire l'objet d'économie et qu'une telle opération préserve l'avenir.

M. Le Maire indique que pour la sécurité de la cour de l'école primaire les toilettes vont être déplacés coté école maternelle et cela permettra de masquer l'escalier qui donne sur le Relais des Coches. Puis, côté Ouest la cour sera agrandie, les anciennes toilettes détruites, et une salle dédiée au périscolaire sera construite.

L'objectif est de sécuriser la cour, les enfants étant turbulents.

M. Le Maire fait circuler les cartes du PPRMVT (DDTM et Commune), le commissaire enquêteur viendra sur place pour voir le terrain. La réunion publique présidée par le Sous-Préfet est reportée au 7/12/2017 à 18h30.

En conclusion Le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 l'OT devient un bureau information tourisme (BIT) sous l'autorité de l'Office du Tourisme Intercommunal géré par la CASA. Il traitera uniquement le régalien.

La dernière pièce de l'office du tourisme a été cloisonnée pour qu'elle serve à la gestion de l'évènementiel.

Le prélèvement de la taxe de séjour va être récupéré en mairie.

Ensuite M. Le Maire présente plusieurs logos pour la commune, ils seront envoyés à chacun pour avis.

Enfin pour information il est rappelé que le repas des aînés se tiendra le 12 décembre et le Noël des agents de la commune le 13 décembre.

Le prochain conseil municipal est planifié le 14 décembre à 19h00.

Fin de séance 20h40.